









## Communauté de Communes des 3 Forêts

## RÉ-ARRÊT, SANS MODIFICATION, DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU 15/05/2025 SUITE À L'AVIS DES COMMUNES MEMBRES DE LA CC3F

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES QUANT À L'AVIS ÉMIS SUR L'ARRÊT-PROJET DU PLUI DE LA CC3F DU 15/05/2025 :

- ARC-EN-BARROIS
- AUBEPIERRE-SUR-AUBE
- AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE
- BLESSONVILLE
- BRAUX-LE-CHATEL
- BRICON
- BUGNIERES
- CHATEAUVILLAIN
- CIRFONTAINES-EN-AZOIS
- COUPRAY
- COUR-L'EVEQUE
- DANCEVOIR
- DINTEVILLE
- GIEY-SUR-AUJON
- LAFERTE-SUR-AUBE
- LANTY-SUR-AUBE
- LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE
- LAVILLENEUVE-AU-ROI
- LEFFONDS
- MARANVILLE
- MONTHERIES
- ORGES
- PONT-LA-VILLE
- RICHEBOURG
- SILVAROUVRES
- VAUDREMONT
- VILLARS-EN-AZOIS
- VILLIERS-SUR-SUIZE

VERDI Designer de territoires

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 09/10/2025

e de Commune

20 CHÂTEAUVIL

Mme Marie-Claude LAVOCAT, Présidente de la CC3F Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 26/06/2025 à 10h03 Réference de l'AR : 052-215200148-20250624-D202532-DE Publié le 26/06/2025 ; Rendu exécutoire le 26/06/2025

Délibération n : D202532,

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département HAUTE-MARNE

Arrondissement de CHAUMONT

# EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'ARC EN BARROIS

Séance du 24 Juin 2025

#### Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal :11 Présent :9 Votants : 8

> Date de la convocation 16/06/2025

> > Date d'affichage

Délibération n°: D202532

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

Présents: M. FREQUELIN Philippe, Maire, Mmes: GERVASONI Maryse, MARTIN Carole, MOLARD Julia, RENAUDIN Anne-Marie, MM: ANDREOTTI Daniel, HOFER Guillaume, RENAUDIN Alain, WAGNER Jean-Charles.

Excusés: MM: ROSSIGNOL Frédéric, THOUVENIN Matthieu Madame Carole MARTIN est nommée secrétaire de séance.

#### Objet de la délibération

PLUI Avis favorable Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration du PLUI et fixant les modalités de concertation et les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres,

Vu le débat au sein du conseil communautaire du 15 juillet 2019 sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), Vu le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) en date du 15 mai 2025,

Considérant que le projet de PLUI a fait l'objet d'une concertation avec les communes membres et les personnes publiques associées,

Considérant que le projet de PLUI répond aux orientations d'aménagement et de développement durables du territoire intercommunal,

Considérant que le débat communal propose des remarques et réserves,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable avec réserves sur le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire de la CC3F en date du 15 mai 2025;
- D'exprimer en premier lieu des réserves concernant deux sites dont il faudra revoir le zonage :
  - ✓ Maison Paulin: replacer le hameau de zone A en zone UB comme inscrit au PLU.
  - ✓ Maison Paulin: déplacer la plus grande zone «Périmètre Orientation d'Aménagement et de Programmation » en bout de la plus petite sur la parcelle cadastrée ZK n°17;
  - ✓ La Scierie: replacer le hameau de zone A en zone UB comme inscrit au PLU.

A la majorité Pour : 8 Contre: 0 Abstentions: 1

Julia MOLARD s'abstient

Fait et délibéré en Mairie, Les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme :

ARC EN BARROIS, le 25/06/2025

De notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CC3F.



Philippe FREQUELIN 2025.06.26 09:44:36 +0200 Ref:9005003-13550185-1-D Signature numérique le Maire

F

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/07/2025 à 11h09
Réference de l'AR: 052-215204009-20250728-15\_2025-DE
Publié le 30/07/2025; Affiché le 30/07/2025; Rendu exécutoire le 30/07/2025

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Aubepierre-sur-Aube

\*\*\*\*

**SEANCE DU 28 JUILLET 2025** 

République Française
----Département de la Haute-Marne

Nom	bre de Mem	bres
Membres en exercice	Présents	Votants
9	6	6
		+ 1 pouvoir

Date de convocation 16 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie, sous la présidence de **Jean-Michel CAVIN**, Maire.

<u>Présents</u>: CAVIN Jean-Michel, CAVIN Nicole, CONDETTE Florence, MONTBABUT Denis, VICENTE Eric, VICENTE Rachel.

Absents: RECEVEUR Jean-Claude, JEANSON Christophe.

Représentés : VANDENDAELE Régine pouvoir donné à CAVIN Nicole.

Madame CAVIN Nicole a été nommée secrétaire de séance.

Objet : PLUI

N° de délibération : 15\_2025

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3,

Vu la délibération n°26-04-2016/028 du 26 avril 2016 du Conseil Communautaire prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation, Vu la délibération 2019-023 du 04 octobre 2019 de la commune sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Vu l'arrêt projet du PLUi par le Conseil Communautaire de la CC3F, par délibération n°15-05-2025 05 du 15 mai 2025,

CONSIDERANT que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis, préalablement à l'enquête publique,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal réalisé par la Communauté de Communes des Trois Forêts. Il expose l'historique du projet initié en 2016, les nombreuses séances de travail et les différentes modalités de concertation mises en oeuvre avec la population et les parties prenantes. Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de l'approbation par les communes de l'arrêt du projet de PLUI de la CC3F, s'en suivra une enquête publique qui permettra à chaque habitant de venir exprimer son avis sur telle ou telle situation particulière ou générale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire en date du 15/05/2025 et présenté ce jour au Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 30 juillet 2025 Jean-Michel CAVIN, Maire

> Jean-Michel CAVIN 2025.07.30 10:48:22 +0200 Ref:9216088-13874854-1-D Signature numérique

EAN-MICHEL CAVIN

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne

Arrondissement de Chaumont

Commune de Autreville-sur-la-Renne

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : 11
Nombre de conseillers en
exercice :11
Date de convocation :
24 juin 2025

## **DELIBERATION**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 24/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

**Présidence :** Françoise GUILLAUMOT, Maire.

## **Etaient présents:**

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LAVANDIER Alexandra, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, ROUILLARD Céline

<u>Absents représentés</u> : SIMONNET David pouvoir donné à GUILLAUMOT Françoise <u>Absents</u> :

Secrétaire de séance : Madame LAVANDIER Alexandra

Membres présents	10
Absents représentés	
Absents	
Votants	11

## <u>Délibération 2025 07 01</u> Avis PLUI

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	∆hct <u>Anti</u> ∩n	Non participant
10	1	0	9	2	0

Le Conseil Municipal décide à 9 voix contre et 2 abstentions d'émettre un avis défavorable. Lors de l'établissement de PLUI, il s'est avéré que certaines parcelles ont été classées en agricole, naturel et des habitations se sont vues séparées de leur terrain., Le conseil ne souhaite pas émettre un avis favorable suite aux modifications apportées.

- Autreville-sur-la-Renne :
  - ZH 146 inondable

- ZH 138 AU
- ZH 30 Pas agricole mais zone à urbaniser il y a une maison d'habitation
- ZH 114 à 16 installations classées
- ZH 179
- ZT 8 et 9 il y a une maison d'habitation
- Saint-Martin-sur-la-Renne:
  - ZX 1 et 17 à remettre en zone UB et non en zone agricole
  - ZW 9, 10 et 11 jardin séparé de la maison d'habitation et classée en zone N
  - YE 22 en zone N
- Valdelancourt :
  - YM 6 et 8 jardin séparé de la maison d'habitation

Le conseil charge Madame le Maire à retourner la délibération auprès de la CC3F.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

> Pour extrait conforme, Affiché le 7 juillet 2025 Françoise C'

Maire.

Francoise GUILLAUMOT 2025.07.07 18:08:17 +0200 Ref:9080951-13668984-1-D Signature numérique la Maire

Françoise GUILLAUMOT

Paitlauni

#### Poculon

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

D. 4824



Publié le

ID: 052-215200379-20250522-16\_2025-DE

## Délibération n°16/2025

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 22 Mai 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 07 Nombre de suffrages exprimés : 07

COMMUNE DE BLESSONVILLE

Convocation du 16 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr BRESSON Jean-Louis, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Muriel BOUGETTE et MARY Marie-Rose Messieurs BRESSON Jean-Louis, COLAS Régis, MAURICE Ismaël, RICHELANDET Hervé et RODRIGUES Gilles.

Membres excusés : Mrs BOBINEC François, MAILLOT Abel et RIBEIRO Jorge

Membres absents: Mr JANNAUD Romain

Secrétaire de séance : Mme BOUGETTE Muriel.

**OBJET: DELIBERATION AVIS PLUI** 

Vu l'arrêt projet du 30 Avril 2025, Vu le conseil municipal du 23 Mai 2025

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** d'emettre un avis favorable sous réserve de classement de propriété.

Lors de l'établissement du PLUI, il s'est avéré que certains terrains ou maisons d'habitation n'ont pas lieu d'être séparés de leurs jardins ou vergers. Dont certains sont classés NJ ou UBJ et pas les autres, cela n'est pas cohérent.

Nous pensons que certains propriétaires concernés n'accepteront pas cette dévaluation.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le



Fait à Blessonville, le 10.1052 215200379-20250522-16\_2025-DE

Le Maire, Jean-Louis BRESSON

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne

Arrondissement de Chaumont

Commune de Brauxle-Châtel



## DELIBERATION

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 02/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu à la mairie.

**Présidence :** Charles GULLAUD, Maire.

## <u>Etaient présents :</u>

BERNARD Laura, DENIAU Sylvain, GARCIA Céline, GUGLIELMINO Chantal, GULLAUD Charles, LEBLANC David, MASSON Julie, MOREL Hubert

Absents représentés : EDEL Régis pouvoir donné à GARCIA Céline

**Absents**: CHALMET Marcel

Secrétaire de séance : Madame BERNARD Laura

Membres présents	8
Absents représentés	
Absents	
Votants	9

#### Délibération 2025020

Manabras prásouto

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3,

Vu la délibération n°26-04-2016/028 du 26 avril 2016 du Conseil Communautaire prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation.

Vu la délibération 2019-023 du 04 octobre 2019 de la commune sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Vu l'arrêt projet du PLUi par le Conseil Communautaire de la CC3F, par délibération n°15-05-2025 05 du 15 mai 2025,

CONSIDERANT que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis, préalablement à l'enquête publique,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal réalisé par la Communauté de Communes des Trois Forêts. Il expose l'historique du projet initié en 2016, les nombreuses séances de Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 30/06/2025 à 10h40 Réference de l'AR : 052-215200486-20250606-2025020-DE Affiché le 30/06/2025 ; Certifié exécutoire le 30/06/2025

travail et les différentes modalités de concertation mises en œuvre avec la population et les parties prenantes. Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de l'approbation par les communes de l'arrêt du projet de PLUI de la CC3F, s'en suivra une enquête publique qui permettra à chaque habitant de venir exprimer son avis sur telle ou telle situation particulière ou générale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire en date du 15/05/2025 et présenté ce jour au Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 16 juin 2025 Charles GULLAUD,

Maire.

Charles GULLAUD 2025.06.30 10:18:09 +0200 Ref:8978365-13508668-1-D Signature numérique le Maire

Charles GULLAUD

## République Française Département de la Haute-Marne

## **DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL** Commune de Bricon

#### **SEANCE DU 8 JUILLET 2025**

Nombre de Membres			
Membres en exercice	Votants		
8 7		7	
		+ 1 pouvoir	

Date de convocation 3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu mairie de BRICON, sous la présidence de **Franck DUHOUX**, Maire.

Présents: BOURGEOIS Brigitte, CHECCHI Patrick, COLLIER Gilles, DUHOUX Franck, FABRE Franck, LAGRANGE Patrick, LE ROY Martial.

Absents: .

Représentés : DECHANET Gérard pouvoir donné à FABRE Franck.

Monsieur CHECCHI Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Arrêt de projet Plan local d'urbanisme Intercommunal

N° de délibération : 2025\_24

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L103-2, L153-14 et R153-3

Vu la délibération n° 24-04-2016/028 du 26 avril 2016 de la Communauté de Commune des 3 Forêts prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation. Vu le débat au sein du conseil communautaire du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables le projet d'élaboration du PLUi et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les documents graphiques et les annexes, Vu la délibération n°15-05-25\_05 du 05 mai 2025 de la Communauté de Commune des 3 Forêts arrêtant le plan local d'urbanime intercommunal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'élaboration du PLUi est finalisé et qu'il à été arrêté par la Conseil Communautaire de la CC3F. il a été transmis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) ainsi qu'aux communes membres pour être soumis ultérieurement à enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit son avis pour le PLUi concernant la commune de BRICON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable** à l'arrêt projet (carte annexée)
- Demande à Monsieur le Maire d'émettre les remarques suivantes lors de l'enquête publique:
  - Modification de la dent creuse n°1
- Demande à Monsieur le Maire de s'informer sur la proposition du périmètre urbain dans l'atlas foncier.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Franck DUHOUX

rranck DUHOUX Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. 2025.07.17 17:20:15 +0200 Ref:9147195-13772217 Pair extrait conforme

Signature numérique Affiché le 17 juillet 2025 Franck DUHOUX,

Maire

# République Française \*\*\*\*\* Département de la Haute-Marne

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Bugnières

\*\*\*\*

#### **SEANCE DU 25 JUIN 2025**

Nombre de Membres			
Membres en exercice	Présents		
10	7	7	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt et une heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la salle de la mairie, sous la présidence de **Guy JACOB**, Maire.

<u>Présents</u>: HUGUENIN Simon, HUGUENIN Xavier, JACOB Guy, JACOB Marie-Laure, PECHIODAT Rodolphe, PIFFAUT Patrick, THERY Virginie.

Date de convocation 21 juin 2025 <u>Absents</u>: **DOURBECKER Valentine, PECHIODAT Brigitte, PIGUET Typhanie.** 

Madame THERY Virginie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Avis sur l'arrêt projet du PLUi de la CC3F

N° de délibération : 20250015

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	0	7	0	0	0

**Vu** le code de l'urbanisme :

**Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et fixant les modalités de concertation ;

Vu le débat au sein du conseil communautaire de la CC3F du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD);
 Vu le projet d'élaboration du PLUi et notamment le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques et les annexes;

 ${\it Vu}$  la délibération du conseil communautaire du 15 mai 2025 arrêtant le projet du PLUi de la CC3F ;

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme notamment l'article R.153-5, les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'arrêt projet du PLUi.

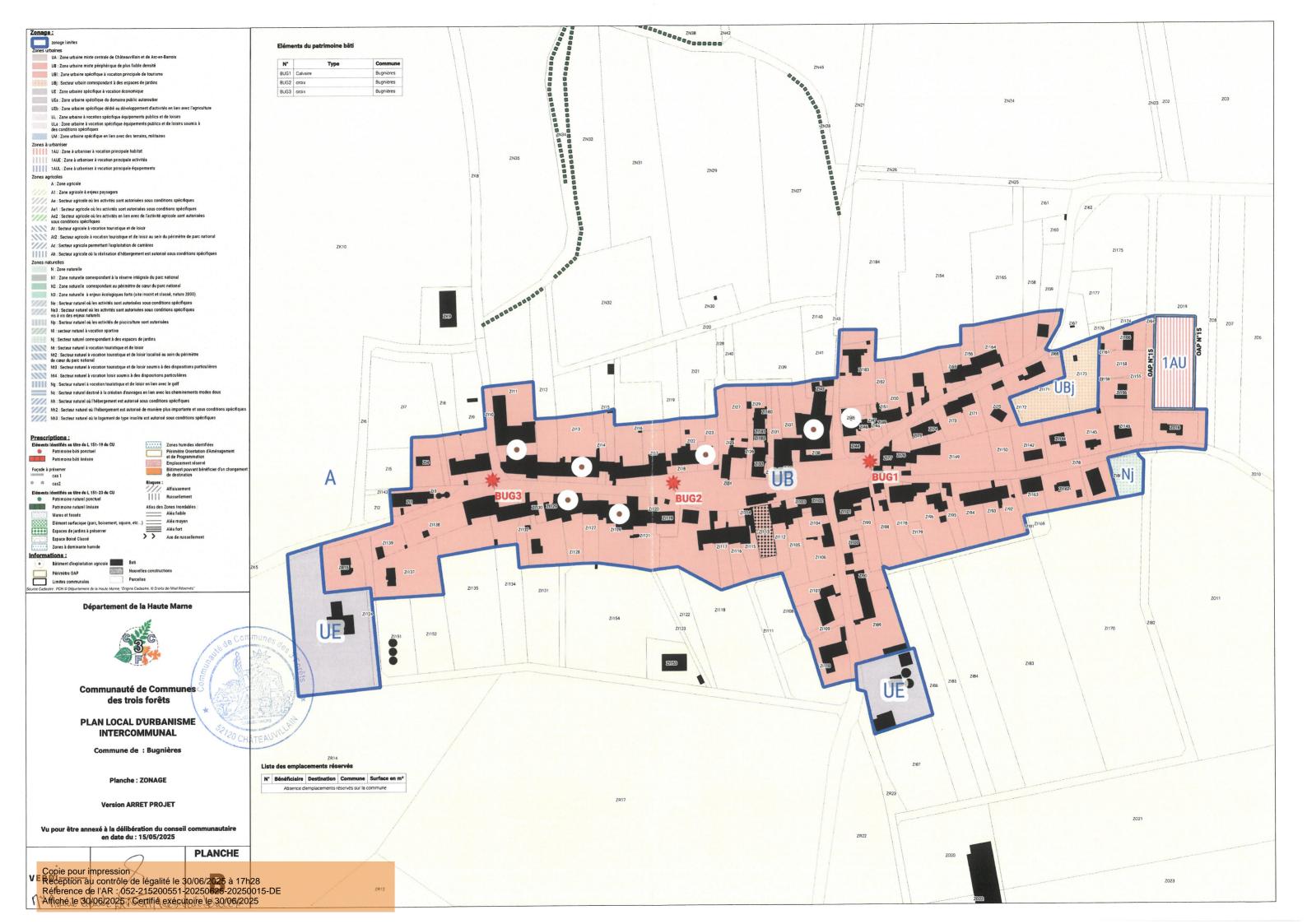
L'ensemble des avis sera joint au dossier qui sera soumis à enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement,

A l'issue, les avis et les conclusions de l'enquête publique seront présentés pour approbation définitive du projet de PLUi par le Conseil Communautaire de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un <u>avis favorable</u> au projet de PLUi arrêté de la CC3F, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 30 juin 2025 Guy JACOB, Maire

Le secrétaire



## République Française

#### Département de la Haute-Marne

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Châteauvillain

\*\*\*\*

#### **SEANCE DU 8 JUILLET 2025**

Nombre de Membres			
Membres en exercice	Votants		
19	14	14	
		+ 1 pouvoir	

Date de convocation 2 juillet 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la Mairie de Châteauvillain, sous la présidence de **Marie-Claude LAVOCAT**, Maire.

<u>Présents</u>: BOGDAN Jean, BOUCHOT Denis, BOUCHOT Jean-Marie, BOURING-PEQUITO Vanessa, BOUSSARD Catherine, CHEQUIN Christine, COQUARD Angélique, DOUVILLE Francis, LAVOCAT Marie-Claude, METZGER Sandra, PLAMONT Olivier, RIGOLLOT Arnaud, ROGUET Alain, TREVISAN Alex.

<u>Absents</u>: LOUBIERE Laurent, NACHET Eric, CAUGANT Jean-Marie, GENET-CAILLIES Nancy.

Représentés : DARMOCHOD Jacqueline pouvoir donné à BOGDAN Jean.

Madame CHEQUIN Christine a été nommée secrétaire de séance.

Objet: Approbation du PLUi

N° de délibération : 2025058

#### VU

- le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants,
- L.103-2, L.153-14 et R.153-3,
- la délibération n°26-04-2016/028 du 26 avril 2016 de la communauté de communes des Trois Forêts prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation,
- le débat au sein du conseil communautaire du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- le projet d'élaboration du PLUi et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les documents graphiques et les annexes,
- la délibération 15-05-25\_05 de la Communauté de Communes des Trois Forêts arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CC3F,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet d'élaboration du PLUi a été finalisé et qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire de la CC3F. Il est ensuite transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA), ainsi qu'aux Communes membres, pour être soumis ultérieurement à enquête publique.

Le Conseil Municipal doit donner son avis pour le PLUI qui concerne les communes de Châteauvillain, Créancey, Essey-les Ponts et Marmesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de :

- **VALIDER** le PLUi dans son intégralité et pour l'ensemble du territoire de Châteauvillain et de ses communes associées.

Le Conseil Municipal souhaite insister sur le fait qu'en limitant la construction du bâti, les documents d'urbanisme tel que les PLUi entraineront la mort des petits villages.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 15 juillet 2025 Marie-Claude LAVOCAT, Maire





Marie-Claude LAVOCAT 2025.07.11 15:30:54 +0200 Ref:9118393-13728834-1-D Signature numérique la Maire

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 01/07/2025

Reference 2026\_20

Objet de la deliberation Présentation projet PLUI

Nombre de membres			
Afferents	Presents	Qui ont prit part au vote	

Date de la convocation 34/06/2025

Date d'affichage 24/06/2025

A l'unanierate

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu executoire après depot en PREFECTURE DE CHAUMONT - HAUTE MARNE Le : 05/07/2025

Publication ou notification du : 09/07/2025

L' an 2025 et le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de POUPOT DOMINIQUE, Maire

<u>Présents</u>: M. POUPOT DOMINIQUE, Maire, Mme MEHLINGER Mariène, MM : ETIENNE JULIEN, FOURNIER Lyderic, FRAGNEAU Jean-Luc, POUPOT Antoine

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : COLLIN Patrick à M. FRAGNEAU Jean-Luc, MAJORKIEWEZ Sébastien à M. POUPOT DOMINIQUE A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIER Lyderic

Objet de la délibération : Présentation projet PLUI

Vu

 le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants,

L.103-2, L.153-14 et R.153-3.

- la délibération n°26-04-2016/028 du 26 avril 2016 de la CC des 3 Forêts prescrivant l'élaboration du PLUI et fixant les modalités de la concertation,
- le débat au sein du conseil communautaire du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- le projet d'élaboration du PLUI et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les documents graphiques et les annexes,

CONSIDERANT que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis, préalablement à l'enquête publique,

Monsieur le Maire présente le projet d'élaboration du PLUi pour avis, il sera soumis ultérieurement à enquête publique.

Après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ce projet d'élaboration du PLUI.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme : En mairie, le 09/07/2025 Le Maire DOMINIQUE POUPOT



## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres présents			
Afférents au Conseil	En	Qui ont pris part à la	
Municipal	exercice	délibération	
11	9	9	

Date affichage	
08/07/2025	

Objet de la délibération	
N°29/2025	

Date de la convocation
25/06/2025

CONSULTATION SUR 1'ARRET PROJET PLUI DE LA CC3F

## Séance du 02 juillet 2025

Le deux juillet deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur THERY Roland, Maire.

## Présents:

Alixe GUILLEMIN, Roland THERY, Fabienne GUILLAUME, Francis GUILLAUME, Stéphane GERVASONI, Romain HENRY, GUICHARD Florence. ALEXANDRE Cédric, REBOUH Maria

#### Absent excusé:

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer. Alix GUILLEMIN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'élaboration du PLUi a commencé le 26 avril 2016 et les débats du conseil communautaire du 15 juillet 2019 ont confirmé les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ce qui a conduit la CC3 F à arrêter le projet du PLUi par délibération en date du 16 mai 2025. La proposition de donner un avis favorable au PLUi a été acceptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Le Maire Roland THERY 2025.07.09 16:55:06 +0200 Ref:9100189-13699472-1-D Signature numérique le Maire

Roland THERY

on au contrôle de légalité le 24/06/2025 à 19h18 rence de l'AR : 052-215201062-20250623-2025 26-DE

## Rendu exécutoire le 24/06/2025 **DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE**



Mairie de Cour-l'Évêque 5 place de la Mairie 52210 Cour-L'Évêque

MEMBRES DU CONSEIL	
Afférents au conseil municipal	10
Présents	8
Qui ont oris part à la	

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12/06/2025

délibération

Date d'affichage : 12/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 Juin 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUINOT Guy, Maire.

Présents: M. BEGUINOT Guy, M. BOIRON Patrick, Mme DENYS Carole, M. GUILLAUME Dominique, M.

FRANZINI Nicolas, M. BEGUINOT Daniel, MATUCHET Jean-Marie, Mme ROCHETON Solange,

Absent excusé: M. ESPRIT Daniel, Mme LANDI Claudine Procuration : Secrétaire de séance : Mme DENYS Carole

Nº 2025-26

Objet: PLUi:

Le Maire a présenté l'arrêt projet du plan local d'urbanisme intercommunal de la CC3F. Après avoir étudié les possibilités de construction sur le territoire de COUR L'EVEQUE et les différents zonages, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sans réserve, sur l'arrêt projet du PLUi.

> Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme En mairie, le 24.06.2025 Le Maire



## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne

Arrondissement de Chaumont

> Commune de Dancevoir

## **DELIBERATION**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 20/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu à la Mairie.

**Présidence :** Josette DEMANGEOT, Maire.

## **Etaient présents:**

CHATEL Marie-Hélène, DEMANGEOT Josette, GAILLARD Jean-Pierre, LABBÉ Alain, LABREVOIS Marie-Line, LAMBERT Michel, LE TEXIER Aline, MITAUT Jean-Paul, MORLOT Monique, VALLIERE Christophe

## Absents représentés :

Absents:

Secrétaire de séance : Madame LE TEXIER Aline

Membres présents	10
Absents représentés	0
Absents	
Votants	10

## Délibération 25 2025

**PLUI** 

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151 1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3, Vu la délibération n°26-04-2016/028 du 26 avril 2016 du Conseil Communautaire prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation, Vu la délibération 2019-023 du 04 octobre 2019 de la commune sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Vu l'arrêt projet du PLUi par le Conseil Communautaire de la CC3F, par délibération n°15-05-2025\_05 du 15 mai 2025, CONSIDERANT que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis, préalablement à l'enquête publique, Madame le Maire présente aux membres du conseil le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal réalisé par la Communauté de Communes des Trois Forêts. Il expose l'historique du projet initié en 2016, les nombreuses séances de travail et les différentes modalités de concertation mises en œuvre avec la population et les parties prenantes. Madame le Maire expose qu'à l'issue de l'approbation par les communes de l'arrêt du projet de PLUI de la CC3F, s'en suivra une enquête publique qui permettra à chaque habitant de venir exprimer son avis sur telle ou telle situation particulière ou générale.

Après présentation et discussion, le Conseil Municipal procède au vote. Résultat du vote : 8 voix favorables.

Un conseiller émet un avis favorable avec réserve :

il considère que la zone inondable mentionnée sur une parcelle est surestimée, n'empiétant pas selon lui sur une surface aussi étendue que celle indiquée. Cette remarque est consignée au procès-verbal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 29 juillet 2025 Josette DEMANGEOT, Maire.

#### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice : 6 Nombre de conseillers présents : 6 Nombre de suffrage exprimé : 6

Date de la convocation du Conseil Municipal: 12 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de juin, à 19h30, les Membres du Conseil Municipal de DINTEVILLE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SILVESTRE Xavier, Maire.

<u>Présents</u>: Madame Delphine ROYER, Messieurs Claude ROYER, Xavier SILVESTRE, Claude

SILVESTRE, Jean-Marc MONGIN, Pierre DE LA VILLE BAUGE

Absents: 0 Procuration 0

Secrétaire de séance : ROYER Delphine

Objet : Délibération n° 2025\_20 avis sur l'arrêt du PLUI par la CC3F

Délégation du Conseil municipal au maire :

Vote Pour	ABSTENTION	Contre	Non participant
5	0	1	0

M Mongin vote contre

Lors de son conseil communautaire du 15/05/2025, l'Assemblée communautaire, par délibération, a acté l'arrêt projet du Plan Local D'Urbanisme Intercommunal (Plui) de la CC3F. A la demande de la CC3F, le conseil municipal a décidé de se prononcer et de donner un avis favorable à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et ans susdits. Au registre sont les signatures Pour copie conforme,

En mairie le 26 juin 2025, Le Maire, SILVESTRE Xavier

Xavier SILVESTRE

Xavier SILVESTRE 2025.06.26 15:38:34 +0200 Ref:9010731-13558876-1-D Signature numérique

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## **COMMUNE DE GIEY-SUR-AUJON**

#### DEPARTEMENT

Haute - Marne

# Nombre de conseillers - En exercice 10 - Présents 7 - Votants 8 - Excusés 1 - Absents 2

Date de la convocation

1er juillet 2025

Date d'affichage

8 juillet 2025

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU LUNDI 7 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette ROSSIGNEUX, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes ROSSIGNEUX Yvette, GODARD Catherine, MATHIEU Fabienne et BERNARD Dorothée

MM. HUGOT Régis, MICHELOT Martial et BUFFARD Philippe

Excusée ayant donné pouvoir : Mme LOISON Madeleine a donné pouvoir à Mme GODARD Catherine

Absents: MM. MICHAUT Yann et SERREAU Sébastien

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, Mme Catherine GODARD a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

## 2025/19

Objet : Urbanisme\_Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F)

Au cours de la réunion publique du 12 mai 2025 en mairie, l'avant-projet du PLUI a été présenté par le viceprésident de la CC3F chargé du dossier. Au cours des débats chaque personne présente a pu s'exprimer et aucun élément bloquant n'a été relevé.

Le maire souhaite que le conseil municipal valide l'arrêt du projet de ce PLUI, ce qui permettra d'avancer dans la finalisation de la procédure et de déclencher l'enquête publique où chaque habitant pourra faire part d'éventuelles remarques.

Cette validation permettra de respecter les délais pour que ce dossier puisse être finalisé avant les prochaines élections municipales.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré : par 7 voix POUR et 1 ABSTENTION

valide l'arrêt du projet du PLUi de la CC3F.

Pour extrait conforme, Le Maire Yvette ROSSIGNEUX

Fait et délibéré à Giey-sur-Aujon Le 7 juillet 2025 Rolet Age GIEY SUP TE ON THE MAINTENANTE

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 01/08/2025 à 17h43 Réference de l'AR : 052-215201864-20250731-2025\_19-DE Affiché le 01/08/2025 ; Certifié exécutoire le 01/08/2025

# République Française \*\*\*\*\* Département de la Haute-Marne

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Laferté-sur-Aube

\*\*\*\*

**SEANCE DU 31 JUILLET 2025** 

Nombre de Membres					
Membres en exercice Présents Votants					
10	10	10			

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la Mairie, sous la présidence de **MICHEL DEROUSSEN**, Maire.

<u>Présents</u>: **DEROUSSEN Michel, CALVO Jean, CHERON Daniel,** MATUSZEWSKI Lydia, COLLIN Sylvie, CHERON Jacky, RADOVIC Nadine, CHEVILLOTTE Thierry, BOCK Daniel, DE SAINT LEGER Louis.

Date de convocation 25 juillet 2025

Absents: .

Représentés: .

Madame MATUSZEWSKI Lydia a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de PLUi arrêté de la CC3F

N° de délibération : 2025\_19

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	0	10	0	0	0

Vu le code de l'urbanisme ;

**Vu** la délibération de conseil communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et fixant les modalités de concertation ;

**Vu** le débat au sein du conseil communautaire de la CC3F du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

**Vu** le projet d'élaboration du PLUi et notamment le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques et les annexes,

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 15 mai 2025 arrêtant le projet du PLUi de la CC3F ;

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme notamment l'article R.153-5, les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'arrêt projet du PLUi.

L'ensemble des avis sera joint au dossier qui sera soumis à enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement. A l'issue, les avis et les conclusions de l'enquête publique seront présentés pour approbation définitive du projet de PLUi par le Conseil Communautaire de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi arrêté de la CC3F.

MICHE Foit Retutés théré les jour, mois et an susdits.

2025.090(1)17336991i+0299forme Ref:9235172:13303655-1-19 Signature Higherite 6 aout 2025 Le MairMICHEL DEROUSSEN,

Maire

MICHEL DEROUSSEN

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/06/2025 à 17h30 Réference de l'AR : 052-215201948-20250613-2025\_19BIS-DE Publié le 18/06/2025 ; Rendu exécutoire le 18/06/2025

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

## MEMBRES DU CONSEIL

Afférents au conseil municipal

Présents

Qui ont pris part à la délibération



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANTY-AUR-AUBE

Date de la convocation : 04/06/2025 Date d'affichage : 04/06/2025

11

08

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Thierry GOURLIN**, Maire **Présents**: M. GOURLIN Thierry, M. GEOFFROY Claude, Mme DAROSEY Monique, M. LELEU Jean-Louis, Mme VALOGNES Claudine, Mme MILLARD Marina, M. ROGER Guillaume, M. MORTET Guillaume. **Absents excusés**: Mme MARGEON Élodie, M. AUBRIOT Dominique, Mme AUBRIOT Ève.

**Procurations:** Mme MARGEON Élodie à M. ROGER Guillaume; M. AUBRIOT Dominique à M. GEOFFROY Claude; Mme AUBRIOT Ève à M. GOURLIN Thierry.

Secrétaire de séance : M. GEOFFROY Claude.

# N° 2025-19 bis Annule et remplace pour erreur de plume

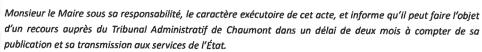
**Objet**: CC3F: Avis sur le projet du PLUi Vu le Code Générale des Collectivités Locales,

Après étude des documents fournis par la CC3F, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Donne un avis favorable sur les Orientations d'Aménagements et de Programmations et sans aucune remarque particulière à faire remonter.
- Accepte les dispositions réglementaires qui concernent la commune sans remarque particulière.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme : En mairie, le 13 juin 2025

Le Maire, Thierry GOURLIN



De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

№2025028

DEPARTEMENT
HAUTE-MARNE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LATRECEY-ORMOY SUR AUBE

Séance du 26 juin 2025

#### Nombres de membres :

En exercice: 10

Présents: 10 Votants: 10 L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence

de Monsieur Philippe CORDIER, Maire.

Date de la convocation : 20/06/2025

Date d'affichage : 01/07/2025

<u>ÉTAIENT PRESENTS</u>: Mesdames Christelle RIOTTOT, Anny COLOMBIER et Annabelle PETIT, Messieurs Philippe CORDIER, Alain LAMOUR, Sébastien RIOTTOT, Hubert FUNCKEN, André GONNET, Guillaume RIOTTOT et Daniel

COSTA.

Secrétaire de Séance: Alain LAMOUR

OBJET:

AVIS ARRET PROJET DU PLUÎ
DE LA CC3F

Vu le code de l'urbanisme;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et fixant les modalités de concertation;

Vu le débat au sein du conseil communautaire de la CC3F du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu le projet d'élaboration du PLUi et notamment le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques et les annexes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 mai 2025 arrêtant le projet du PLUi de la CC3F;

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme notamment l'article R.153-5, les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'arrêt projet du PLUi.

L'ensemble des avis sera joint au dossier qui sera soumis à enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement. A l'issue, les avis et les conclusions de l'enquête publique seront présentés pour approbation définitive du projet de PLUi par le Conseil Communautaire de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un <u>avis favorable</u> au projet de PLUi arrêté de la CC3F, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Latrecey-Ormoy sur aube, le 1er juillet 2025

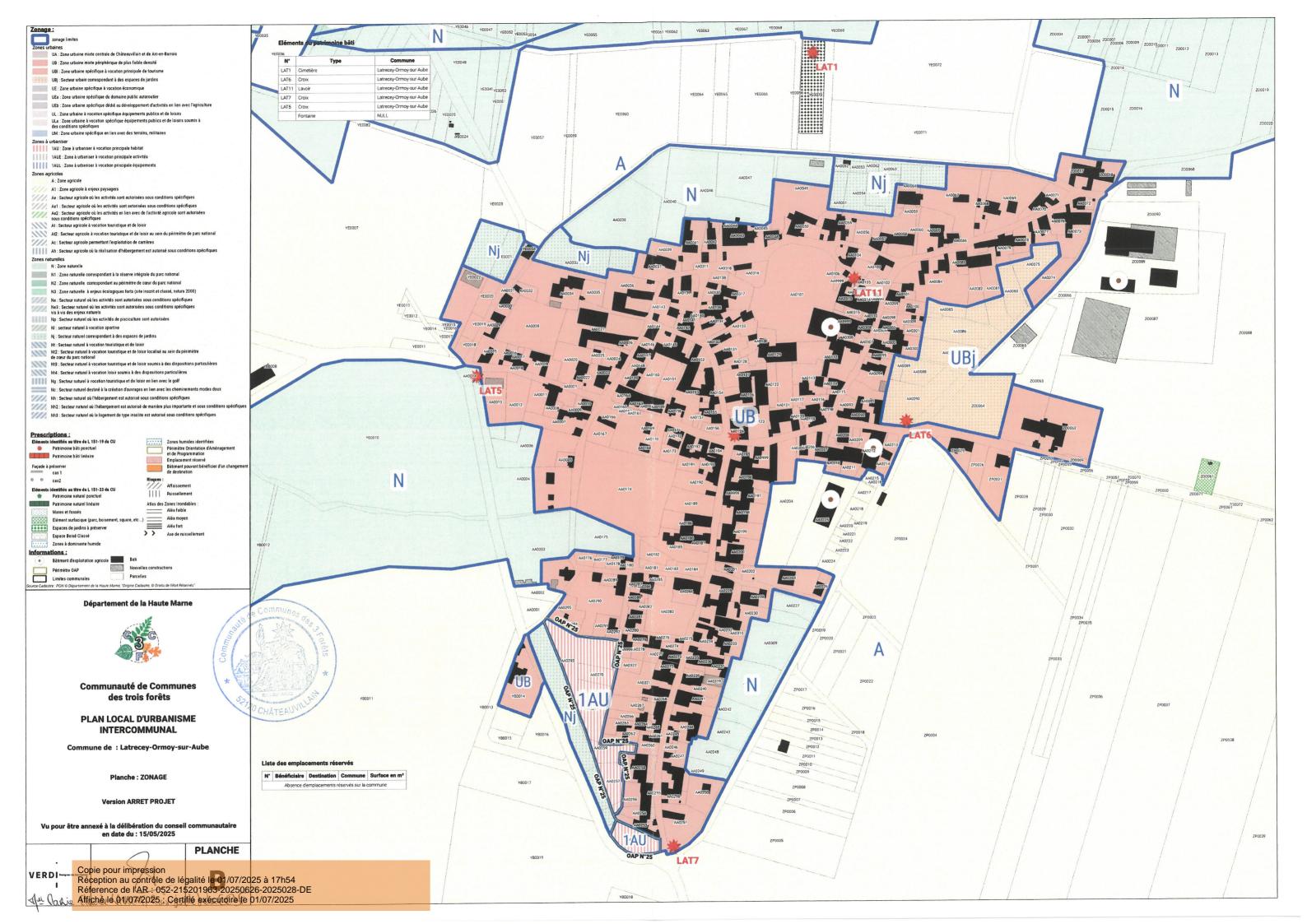
Le maire,

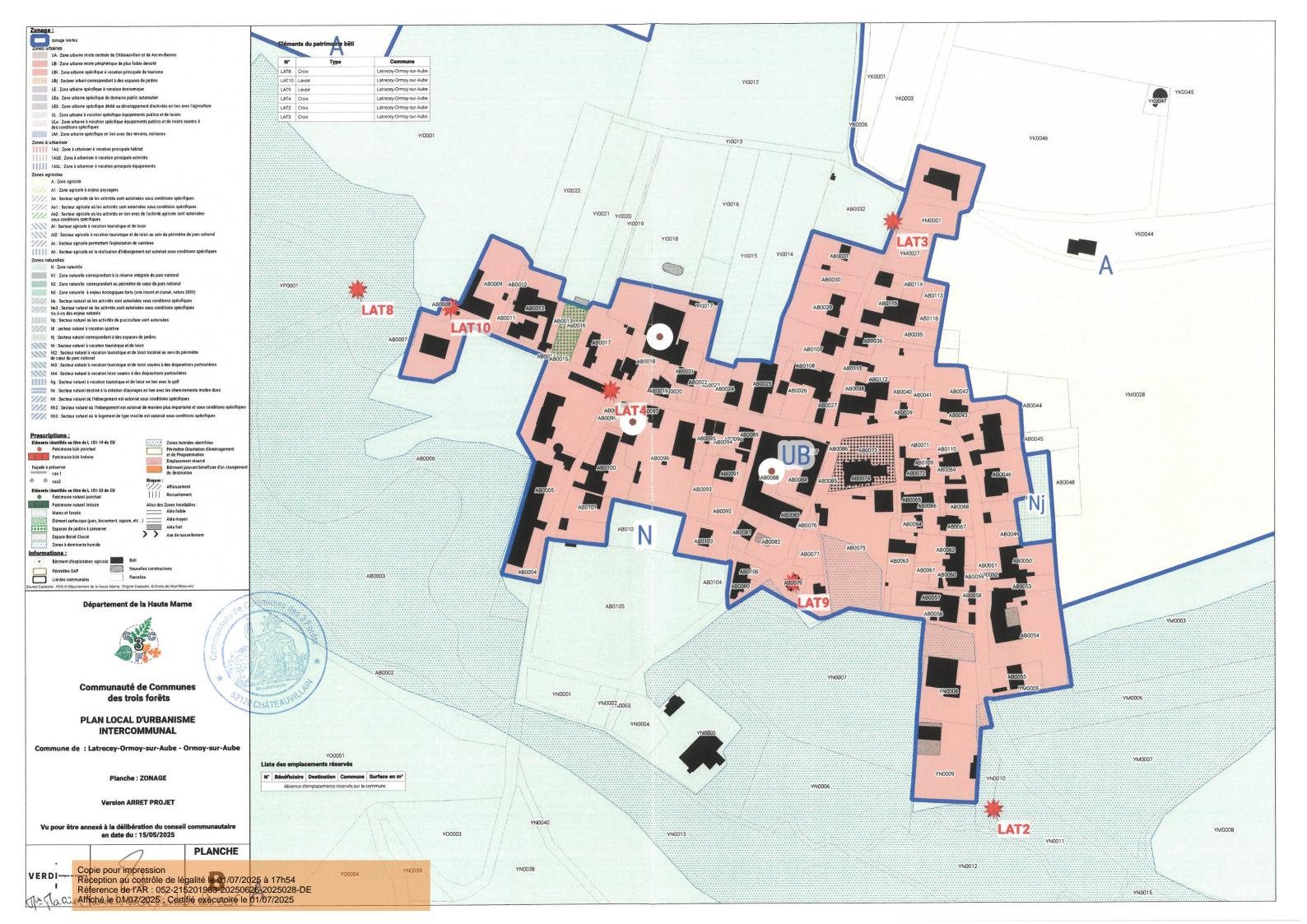
Philippe CORDIER

Le secrétaire,

Alain LAMOUR

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 01/07/2025 à 17h54 Réference de l'AR : 052-215201963-20250626-2025028-DE Affiché le 01/07/2025 ; Certifié exécutoire le 01/07/2025







## **DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

#### Commune de Lavilleneuve au roi

#### **SEANCE DU 16 JUIN 2025**

Nombre de Membres				
Membres en exercice	Présents	Votants		
7	5	5		

Date de convocation 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie, sous la présidence de Nicolle PENSÉE, Maire.

Présents: BARGIEL Guy, BOURDON Jean, HUGNY Martine, **HUMBLOT Réjane, PENSEE Nicolle.** 

Absents: BERTHET Sandra, LAGORCE Guy.

Représentés: .

Monsieur BARGIEL Guy a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) N° de délibération : 2025 13

	_			
Conseillers	Suffrages exprimés avec	Pour	Contre	Abstention

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
5	0	5	0	0	0

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L153.14 et R.153.3,

Vu la délibération du 15-05-25\_05 du 15 mai 2025 arrêtant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté de commune.

Considérant que le projet de PLUi a été validé et est transmis pour avis, préalablement à l'enquête publique,

Madame le Maire rappelle les différentes étapes d'élaboration depuis 2016 et fait lecture de l'arrêt projet du PLUi et des annexes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibération, donne un avis favorable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Affiché le 18 juin 2025 Pour extrait conforme Nicolle PENSÉE, Maire

NICOLLE PENSEE

Nicolle PENSEE 2025.06.18 16:24:09 +0200 Ref:8948565-13461860-1-D Signature numérique la Maire



ID: 052-215202003-20250819-15\_2025-DE

Département de Haute-Marne Arrondissement de Chaumont Canton de Chateauvillain

## --- MAIRIE DE LEFFONDS ---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SÉANCE DU 19 AOUT 2025**

NOMBRE:

De Conseillers en exercice: 11

De présents: 07 De votants: 06

Le 19 août 2025, le Conseil Municipal de Leffonds s'est réuni à la Mairie de Leffonds, après convocation légale et sous la présidence de Mariette VOILLOT, Maire.

Etaient présents : VOILLOT Mariette - ROUSSELLE Sylvie - MENNETRIER Yves -OLLIER Jean-Michel -LAUPER Stéphane - OBERLINGER Maud - MATHIEU Frédéric

Absents: THIVET Christophe – LHUIILIER Sébastien – MAUPIN Jean-Baptiste – RICHARD Hélène

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Secrétaire: OLLIER Jean-Michel

Délibération n°: 15/2025

**OBJET: CONSULTATION ARRET PROJET PLUI DE LA CC3F** 

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3;

Vu la délibération de la CC3F n°15-05-25 05 du 15 mai 2025 arrêtant le PLUI;

Madame le Maire propose de se prononcer sur l'arrêt projet du PLUI de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 1 abstention :

Donne un avis favorable à l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Pour extrait conforme,



## DELIBERATION DU COPUBLIÉ LE DE LA COMMUNE II ID: 052-215202227-20250707-307072025-DE

Envoyé en préfecture le 17/07/2025 Reçu en préfecture le 17/07/2025

**DEPARTEMENT** 

**HAUTE MARNE** 

## Séance du 7 juillet 2025 N° 3/2025

L'an deux mille vingt-cinq le sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. JOLY Aurélien, Maire.

Présents: MM. JOLY Aurélien, MARILLIER Bernard, Mme BERTRAND Danielle, M. HAUTAPLAIN Martial, Mmes PELLICER Christelle, RETEUX Marie-Andrée. MM. TORRAILLE Audry, TRESSENS Laurent.

Absent(s) excusé(s): Mme TOURNEBISE Sandrine, M. GLEPIN Christian.

Date de la convocation

03/07/2025

Absent(s):

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s): Mme PELLICER Christelle

Date d'affichage

15/07/2025

Objet de la Délibération

## ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Trois forêt (CC3F) du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de concertation:

Vu le débat au sein du conseil communautaire de la CC3F du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PPAD);

Vu le projet du PLUi arrêté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêt (CC3F) en date du 15 mai 2025.

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'arrêt projet du PLUi de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

donne un avis favorable à l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F).

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le



ID: 052-215202227-20250707-307072025-DE

- de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CC3F.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le: / /

Et publication
Du: / /
ou notification
Du: / /

Fait et délibéré en Mairie de MARANVILLE, en séance les jours, mois, et an susdits.

Route-Marn

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Aurélien JOLY

Délibération n°2025.15

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.07.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 28 JUILLET à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame HENRISSAT Martine, Maire

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice: 7

Présents : 4

Absents: 3

Nombre de suffrages

exprimés : 4 Pour : 4 Contre :0 Abstentions :0 **Etaient présents:** 

Mme HENRISSAT Martine, M. OLIVIER Frédéric, M. GALAN Michel, Mme DEMANDRE BERTON Françoise,

Procuration(s):

Etai(ent) excusé(s): M. HENRIOT Jérémy

Etai(ent) absent(s): M. BRESSON Jérémie, M. MEUNIER Jean-Baptiste.

A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme DEMANDRE BERTON Françoise

Date de convocation 18.07.2025

Date d'affichage 18.07.2025 OBJET: PLUi

**Vu** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L153.14 et R.153.3,

**Vu** la délibération du 15-05-25\_05 du 15 mai 2025 arrêtant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté de commune.

**Considérant que** le projet de PLUi a été validé et est transmis pour avis, préalablement à l'enquête publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au projet PLUi

DECIDE de revenir sur sa demande initiale et demande le retrait de la parcelle OAP69 en 1AU, considérant qu'il n'y a plus de projet sur cette parcelle.

DEMANDE que cette zone AU repasse en A

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à MONTHERIES

Le Maire,

Martine HENRISSAT 2025.08.01 09:32:15 +0200 Ref:9229431-13895027-1-D Signature numérique la Maire

MARTINE HENRISSAT

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 09/07/2025 à 12h33 Réference de l'AR : 052-215202623-20250701-16\_2025-DE Affiché le 09/07/2025 ; Certifié exécutoire le 09/07/2025

## **COMMUNE DE ORGES**

Délibération n° 16/2025

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 1er juillet 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 9

Convocation du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude GAGNEUX, Maire.

**Présents**: M. Claude GAGNEUX, Mme Corinne FOLOPE, M. Noël BOURG, Mme Céline BÉGARD, M. Benjamin FEBVRE M. Sébastien SAPIN, Mme Véronique LESAGE, M. Gilbert BOGÉ et M. Boris TOURNEBISE

Excusés: MM Jérémi GUILLAN et Gaëtan BOUCHOT

Secrétaire de séance : Mme Céline BÉGARD

## OBJET: Consultation Arrêt Projet PLUi de la CC3F

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3;

Vu la délibération de la CC3F n° 15-05-25\_05 du 15 mai 2025 arrêtant le PLUi ;

M. le Maire propose de se prononcer sur l'arrêt projet du PLUi de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Fait à Orges Le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le Maire, Claude GAGNEUX



Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 26/06/2025 à 16h56 Réference de l'AR: 052-215202862-20250625-12\_2025-DE Affiché le 26/06/2025; Certifié exécutoire le 26/06/2025

## **COMMUNE DE PONT LA VILLE**

Délibération n° 12/2025

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 11

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 10

Convocation du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 18h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René RICHARD, Maire.

**Présents**: MM René RICHARD, Jacques WAEBER, Frédéric BRION, Sylvan WAEBER, Thibault BRETON, Romain REITTER, Jean-Marc GUYOT, Mmes Rosine PETIT et Caroline MICAULT

Excusé: M. Charles TILQUIN a donné Pouvoir à M. René RICHARD

Secrétaire de séance : M. Jacques WAEBER

## **OBJET: Consultation Arrêt Projet PLUi de la CC3F**

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3;

Vu la délibération de la CC3F n° 15-05-25\_05 du 15 mai 2025 arrêtant le PLUi ;

M. le Maire propose de se prononcer sur l'arrêt projet du PLUi de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes des Trois Forêts.

Fait à Pont la Ville Le 25 juin 2025

Le Maire, René RICHARD

№2025019

## COMMUNE DE RICHEBOURG

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf iuin deux mil vingt-cing, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Patrick DEVILLIERS, Maire.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de madame Sabrina MICHAUX, excusée

Monsieur Mathieu FERRAND est nommé secrétaire de séance.

## AVIS ARRET PROJET DU PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FORETS (CC3F)

Vu le code de l'urbanisme :

Vu la délibération du conseil communautaire de la CC3F du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et fixant les modalités de concertation;

Vu le débat au sein du conseil communautaire de la CC3F du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu le projet d'élaboration du PLUi et notamment le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques et les annexes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 mai 2025 arrêtant le projet du PLUi de la CC3F :

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme notamment l'article R.153-5, les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'arrêt projet du PLUi.

L'ensemble des avis sera joint au dossier qui sera soumis à enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

A l'issue, les avis et les conclusions de l'enquête publique seront présentés pour approbation définitive du projet de PLUi par le Conseil Communautaire de la CC3F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLUi arrêté de la CC3F, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le 1er juillet 2025

## NOMBRE DE CONSEILLERS:

- en exercice: 11 10 - présents :

- ayant pris part à la délibération : 10 Le Maire,

Patrick DEVILLIERS

Date d'affichage:

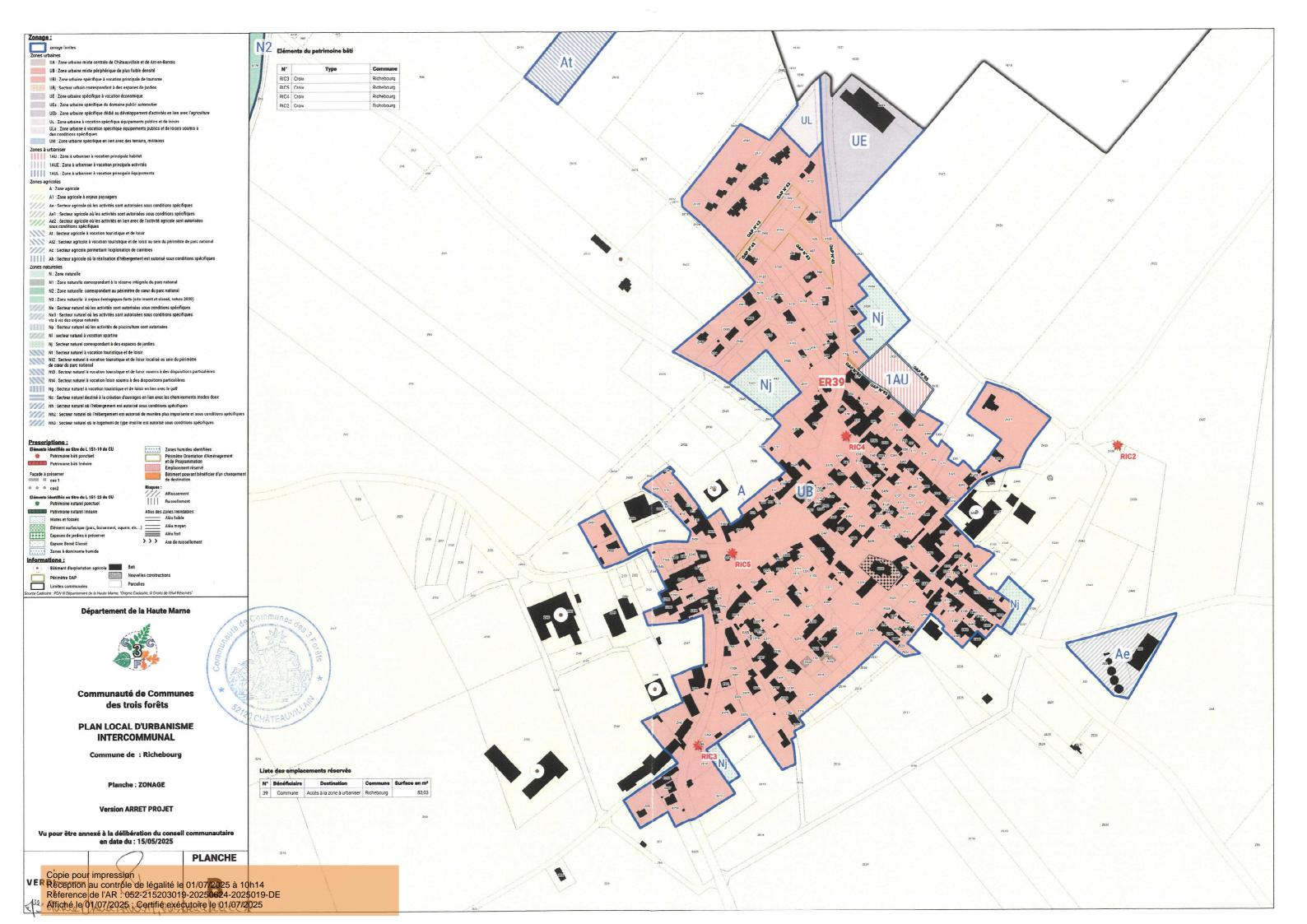
Transmission en Préfecture :

01/07/2025

01/07/2025

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 01/07/2025 à 10h14 Réference de l'AR : 052-215203019-20250624-2025019-DE Affiché le 01/07/2025 ; Certifié exécutoire le 01/07/2025

Le secrétaire de séance, Mathieu FERRAND



## République Française

#### Département de la Haute-Marne

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

#### Commune de Silvarouvres

\*\*\*\*

#### **SEANCE DU 4 JUILLET 2025**

Nombre de Membres					
Membres en exercice Présents Votan					
7	6	6			

Date de convocation 30 juin 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu SALLE DE REUNION, sous la présidence de **Fabrice RIGAUT**, Maire.

<u>Présents</u> : Didier Jean-Luc, DIDIER Maria, PONTAILLER Gaëlle, RIGAUT Fabrice, ROBIN Aurélie, ROBIN Grégory.

Absents: MAITROT Liliane.

Représentés : .

Madame DIDIER Maria a été nommée secrétaire de séance.

Objet : CC3F : Arrêt du projet de PLUI

N° de délibération : 2025d21

#### Vu

le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3.

la délibération n°26-04-2016/028 du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation,

le débat au sein du conseil communautaire du 15 juillet 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

le projet d'élaboration du PLUi et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les documents graphiques et les annexes ;

## Vu

la délibération N°05-15-05-25 de la CC3f;

Considérant qu'il faut émettre un avis sur l'arrêt du projet du PLUI ;

**Après étude** des documents transmis par la CC3F concernant le projet de PLUI, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (6 voix pour) :

- Donnent un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ;
- Acceptent les dispositions réglementaires qui concernent la commune de Silvarouvres.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 9 juillet 2025 Fabrice RIGAUT, Maire

Fabrice RIGAUT

Fabrice RIGAUT 2025.07.09 15:42:20 +0200 Ref:9098959-13697299-1-D Signature numérique le Maire

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## DE LA COMMUNE DE VAUDRÉMONT

**DEPARTEMENT** 

Séance du 23 juin 2025

**HAUTE-MARNE** 

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BACARAT

<u>Présents</u>: Messieurs Alain BACARAT, Nicolas BOUCHOT, GASCHEN Laurent RIGOLLOT Grégory, VARALTA Philippe et Madame Patricia NOBLOT

Absents excusés:

Absents non représentés : VARALTA Jacky

A été nommée secrétaire: Nicolas BOUCHOT

## **Avis PLUI**

Le conseil municipal décide à 5 voix pour et 1 abstention d'émettre un avis favorable sous réserve de classement de propriété.

Lors de l'établissement du PLUI, il s'est avéré que certaines parcelles communales AB 64 et AB 62, ont été classées en zone agricole. Le conseil municipal souhaite que celles-ci soient remises comme à l'initiales en zone UB.

Afférents au Conseil	En	Qui ont pris
Municipal	exercice	part à la Délibération
	HIII SESM	
	1	

Date de la convocation

17/06/2025

Date d'affichage

2025-06-02

Le Maire

PREFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

0 8 JUIL, 2025

ARRIVÉE

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 23/06/2025 à 18h27 Réference de l'AR : 052-215203761-20250620-2025d19-DE Affiché le 23/06/2025 ; Certifié exécutoire le 23/06/2025

## République Française

#### Département de la Haute-Marne

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Villars-en-Azois

\*\*\*\*

#### **SEANCE DU 20 JUIN 2025**

Nombre de Membres			
Membres en exercice	Présents	Votants	
7	5	5	

Date de convocation 12 juin 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE, sous la présidence de **Gilles HANUSZEK**, Maire.

<u>Présents</u>: BATAILLE Elisabeth, BLIN Paulette, COURTAUT Francis, DENY Laurent, HANUSZEK Gilles.

Absents: COURTAUT Samuel, MAURIZE Anne.

Représentés : .

Madame BATAILLE Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

Objet : CC3F : Arrêt du projet du PLUI

N° de délibération : 2025d19

Après étude des documents transmis par la Communauté de Communes des 3 Forêts, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Donnent un avis favorable sur les Orientations d'Aménagement et de programmation ;
- ✓ Acceptent les dispositions règlementaires qui concernent directement la commune de Villars en Azois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 23 juin 2025 Gilles HANUSZEK, Maire

Gilles HANUSZEK

Gilles HANUSZEK 2025.06.23 18:13:04 +0200 Ref:8984678-13518139-1-D Signature numérique le Maire

## COMMUNE DE VILLIERS SUR SUIZE

N° 28/07/2025-29

Département de la Haute-Marne Arrondissement de Chaumont Canton de Châteauvillain Compte-rendu affiché Convocation faite le 04/08/2025 21/07/2025

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 JUILLET 2025

#### **NOMBRE**

De conseillers en exercice : 10

De présents : 08 De votants : 10

L'an deux mil vingt-huit juillet à 19 Heures 30 le conseil municipal de la commune de Villiers-sur-Suize s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Roseline GRUOT le Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Laurent BOUTHIER, Hélène CHAUFFOUR, François GRAND, Raymond LAMBLIN, Benoît MALLINGER, Sébastien MAROT, Marie PAYO.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: Ariane WALASZEK à Sébastien MAROT, Jérôme CHAUMONT à Benoît MALLINGER.

Monsieur Raymond LAMBLIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

## > AVIS SUR L'ARRET DU PLUI DE LA CC3F

Lors de son Conseil Communautaire du 15/05/2025, l'Assemblée communautaire, par délibération, a acté l'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la C.C.3.F.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration du PLUI et fixant les modalités de concertation et tes modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres,

Vu le débat au sein du conseil communautaire du 15 juillet 2019 sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Vu le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Trois Forêts (CC3F) en date du 15 mai 2025,

Considérant que le projet de PLUI a fait l'objet d'une concertation avec les communes membres et les personnes publiques associées,

Considérant que le projet de PLUI répond aux orientations d'aménagement et de développement durables du territoire intercommunal,

Considérant que le débat communal propose des remarques et réserves,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable avec réserves sur le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire de la CC3F en date du 15 mai 2025
- **EXPRIME** en premier lieu des réserves pour les parcelles E 127, E 126 Partielle, E 122. Les identifier « emplacement réservés pour expansion de crues »

Fait à Villiers-sur-Suize le 04 AOUT 2025



## Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Villiers-sur-Suize (Siret : 21520384500015)

Service Mairie

Imprimé par Roseline GRUOT (MA52538-3)

Date d'impression 05/08/2025 15:54:05

Nature Délibérations

Matière Institutions et vie politique | Intercommunalite | Autres

Référence de l'acte 29

Designation AVIS SUR L'ARET DU PLUI DE LA CC3F

Date de décision 28/07/2025

### Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 05/08/2025 - 13:31:38 par Roseline GRUOT (MA52538-3)

Emis le 05/08/2025 - 13:32:04 Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 05/08/2025 - 13:36:08 Référence technique de l'AR : 052-215203845-20250728-29-DE

Acte principal DELN29ARRETAVISPLUI.pdf, 79 Ko, 1 page(s)

Annexes aucune

## Aperçu de l'acte principal



